



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 6 février 2014

Conseillers communautaires en exercice : 139

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 4.1, 4.2, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 6.1, 7.1, 7.2, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 2.9, 2.10, 10.1, 10.2

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h35.

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Audeux : Mme Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : M. Jacques CANAL, M. Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : M. Serge RUTKOWSKI, Mme Geneviève VERRON Avanne-Aveney : M. Laurent DELMOTTE, M. Jean-Pierre TAILLARD Besançon : M. Patrick BONTEMPS (à partir du 1.1.1), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Benoît CYPRIANI, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT (à partir du 1.1.1), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Catherine GELIN, M. Didier GENDRAUD, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT (jusqu'au 1.1.2), M. Jean-Marie GIRERD, M. Philippe GONON (jusqu'au 1.1.1), M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Nicolas GUILLEMET, Mme Valérie HINCELIN (jusqu'au 1.1.6), Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (à partir du 1.1.1), Mme Annie MENETRIER, Mme Carine MICHEL, M. Frank MONNEUR (à partir du 1.1.1), Mme Nohzat MOUNTASSIR, Mme Jacqueline PANIER, Mme Danièle POISSENOT, Mme Françoise PRESSE, M. Jean ROSSELOT (à partir du 1.1.1), M. Jean-Claude ROY, Mme Joëlle SCHIRRER, Mme Marie-Noëlle SCHOELLER, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Corinne TISSIER (à partir du 1.1.1), Mme Sylvie WANLIN, Mme Nicole WEINMAN Bousnières : M. Roland DEMESMAY Braillans : M. Alain BLESSEMILLE Busy : M. Philippe SIMONIN Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT (à partir du 1.1.1), M. Raymond REYLE (à partir du 1.1.1) Champagny : M. Claude VOIDEY Champvans-les-Moulins : M. Jean-Marie ROTH Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chaudfontaine : M. Jacky LOUISON Chemaudin : M. Bruno COSTANTINI Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON (représentée par Mme Annie POIGNAND Dannemarie-sur-Crête : M. Jean-Claude FORESTIER, M. Gérard GALLIOT (à partir du 1.1.1) Deluz : Mme Sylvaine BARASSI (à partir du 1.1.1) Ecole-Valentin : M. André BAVEREL, M. Yves GUYEN (à partir du 1.1.1) Fontain : M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois : Mme Françoise GILLET (jusqu'au 1.2.4), M. Claude PREIONI (jusqu'au 1.2.4) Gennes : Mme Maryse MILLET Grandfontaine : M. François LOPEZ (à partir du 1.1.1) La Chevillotte : M. Jean PIQUARD La Vèze : M. Jacques CURTY Mamirolle : M. Daniel HUOT (à partir du 1.1.5), M. Robert POURCELOT Marchaux : M. Bernard BECOULET, Mme Brigitte VIONNET Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT, M. Denis JOLY Montfaucon : M. Michel CARTERON, M. Pierre CONTOZ (représenté par M. Hervé TOURNOUX) Montferrand-le-Château : M. Marcel COTTINY, Mme Séverine MONLLOR Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.1), M. Gérard VALLET (à partir du 3.3) Nancray : M. Jean-Pierre MARTIN, M. Daniel ROLET Noironte : M. Bernard MADOUX Novillars : M. Bernard BOURDAIS Osselle : M. Jacques MENIGOZ Pelousey : Mme Catherine BARTHELET, Mme Marie-Christine THEVENOT Pirey : M. Jacques COINTET (représenté par M. Thierry RUFFIN), M. Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugy : Mme Marie-Noëlle LATHUILIERE (représentée par M. Jean-François HUMBERT à partir du 1.1.1) Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Stéphane COURBET Routelle : M. Claude SIMONIN Saône : Mme Maryse BILLOT, M. Alain VIENNET Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU, M. Christian BOILLEY Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Bernard MOYSE, M. Jean TARBOURIECH (à partir du 1.1.1) Vaire-le-Petit : Mme Michèle DE WILDE Vaux-les-Prés : M. Bernard GAVIGNET Vorges-les-Pins : M. Patrick VERDIER

Étaient absents : Arguel : M. André AVIS Besançon : Mme Hayatte AKODAD, M. Frédéric ALLEMANN, M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET, M. Jean-Jacques DEMONET, Mme Françoise FELLMANN, M. Abdel GHEZALI, M. Jean-François GIRARD, M. Lazhar HAKKAR, Mme Martine JEANNIN, Mme Sylvie JEANNIN, M. Jacques MARIOT, M. Michel OMOURI, Mme Elisabeth PEQUIGNOT, Mme Béatrice RONZI, Mme Monique ROPERS, Mme Zahira YASSIR-COUVAL Beure : M. Philippe CHANEY, M. Auguste KOELLER Bousnières : M. Bertrand ASTRIC Chalèze : M. Christophe CURTY Champoux : M. Thierry CHATOT Chemaudin : M. Gilbert GAVIGNET Châtillon-le-Duc : M. Philippe GUILLAUME Grandfontaine : M. Laurent SANSEIGNE Larnod : Mme Gisèle ARDIET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Novillars : M. Philippe BELUCHE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Michel FAIVRE Roche-lez-Beaupré : M. Jean-Pierre ISSARTEL Thoraise : M. Jean-Michel MAY Torpes : M. Dominique GRUBER Vaire-Arcier : M. Patrick RACINE

Secrétaire de séance : M. Marcel FELT

Procurations de vote :

Mandants : P. BONNET, J. DEMONET, F. FELLMANN, F. GERDIL-DJAOUAT (à partir du 1.1.3), A. GHEZALI, P. GONON (à partir du 1.1.2), V. HINCELIN (à partir du 1.2.1), B. RONZI (à partir du 1.1.1), Z. YASSIR-COUVAL, B. ASTRIC, P. GUILLAUME, D. HUOT (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 1.1.4), G. VALLET (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 3.2), P. BELUCHE, J.M. FAIVRE.

Mandataires : J.M. GIRERD, J.C. ROY, J. PANIER, J.S. LEUBA (à partir du 1.1.3), M.N. SCHOELLER, O. FAIVRE PETITJEAN (à partir du 1.1.2), C. DEVESA (à partir du 1.2.1), M. LOYAT (à partir du 1.1.1), N. GUILLEMET, R. DEMESMAY, A. POIGNAND, F. LOPEZ (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 1.1.4), J.M. CAYUELA (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 3.2), B. BOURDAIS, J.M. BOUSSET.

Délibération n°2014/002371

Rapport n°1.1.2 - Annexe au rapport d'Orientations Budgétaires 2014 - Rapport sur la gestion de la dette du Grand Besançon

Annexe au rapport d'Orientations Budgétaires 2014 - Rapport sur la gestion de la dette du Grand Besançon

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Commission : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC

Résumé :

Conformément aux préconisations de la charte nationale de bonne conduite en matière de dette des collectivités territoriales et dans une volonté de renforcer l'information des élus communautaires et des citoyens, le Grand Besançon enrichit le rapport d'orientations budgétaires d'une annexe spécifique en matière de gestion de sa dette.

I. Éléments contextuels 2013 : Situation de l'accès des collectivités au crédit bancaire

Les années 2011 et 2012 ont été marquées par la raréfaction et de renchérissement de la ressource bancaire offerte au secteur local. A cet égard, l'année 2013 a été moins critique pour les collectivités et leurs groupements. Selon l'enquête annuelle de la Banque Centrale Européenne réalisée auprès de 104 banques au 2nd trimestre 2013, le marché monétaire présente des signes d'amélioration. En effet, les volumes échangés sont en hausse en 2013 de 3 %, après une décrue de 18 % en 2012.

En France, plusieurs mesures gouvernementales et législatives ont été prises afin d'assurer aux collectivités locales et à leurs EPCI, qui assurent 70 % de l'investissement public, un accès durable à des financements bancaires :

- montée en puissance de la Banque Postale qui distribue, depuis la fin de l'année 2012, des crédits à moyen et long terme aux collectivités,
- déblocage d'une enveloppe de 20 Md€ de prêts sur fonds d'épargne gérée par la Caisse des dépôts et consignations afin de financer des projets nécessitant des crédits à très long terme pour lesquels l'offre bancaire traditionnelle est souvent insuffisante,
- vote de la Loi du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires.

Cette loi contient deux mesures importantes qui intéressent le secteur local.

D'une part, elle permet la création d'une agence de financement des collectivités locales (l'Agence France Locale). Cette agence a pour mission d'emprunter directement sur les marchés financiers et de délivrer des prêts à ses actionnaires, à des conditions privilégiées. Elle sera un acteur complémentaire du financement des investissements locaux, aux côtés des partenaires bancaires habituels des collectivités locales. Dans l'optique de diversification des sources de financement, l'Agence a pour ambition de lever, à terme, 25 % des flux annuels du secteur local, soit environ 4 Md€.

D'autre part, la Loi du 26 juillet 2013 renforce et sécurise le cadre juridique de l'emprunt des collectivités locales afin de limiter pour l'avenir le risque lié aux emprunts toxiques.

II. Situation du Grand Besançon en 2013

Dans ce contexte, la CAGB n'a pas rencontré de difficultés pour assurer le financement de ses investissements 2013. Ceux-ci ont été financés par les enveloppes bonifiées contractées auprès de la Banque européenne d'investissement (BEI) et de la Caisse des dépôts et des consignations (CDC) pour le TCSP.

Il est rappelé que l'intégralité du besoin de financement par emprunt relatif au TCSP a été couverte par les enveloppes de la BEI et de la CDC. Elles sont consommées au gré de l'avancement des travaux par tirages successifs. En revanche, afin d'anticiper tout risque lié à la couverture des besoins d'emprunt futurs sur les autres projets, le Grand Besançon a étudié plusieurs pistes de diversification de ses sources de financement.

Dans cette perspective, le Grand Besançon a envisagé la possibilité de se financer directement sur les marchés sans passer par l'intermédiaire bancaire. Cette méthode est utilisée depuis plusieurs années par d'autres collectivités de taille moyenne à importante et leur a permis d'accéder à des financements abordables lorsque le crédit aux collectivités s'asséchait. Le préalable à cette démarche est la notation financière de la collectivité qui se présente sur les marchés.

Une étude a donc été réalisée courant 2013 par un cabinet d'experts sur la faisabilité et l'opportunité d'une notation financière du Grand Besançon. A l'issue de cette étude, il a été décidé, vu l'état des besoins de financement à court terme de la collectivité, de ne pas engager dès 2013 la démarche de notation. Mais cet outil reste parmi les pistes privilégiées du Grand Besançon pour le financement des projets futurs.

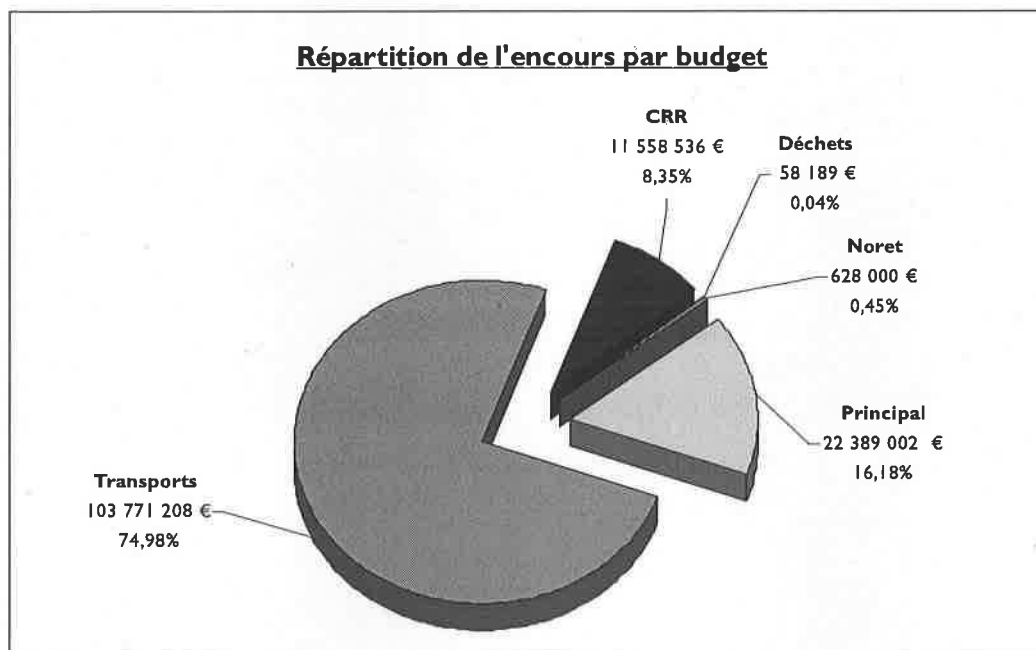
Parmi les autres solutions de financement figure l'Agence France Locale. Les statuts de cette agence ayant été déposés, les modalités précises d'adhésion des collectivités membres et le coût du ticket d'entrée sont connues. Le Grand Besançon pourra envisager d'entrer à son capital.

Par ailleurs, le Grand Besançon s'est engagé en faveur du renforcement des règles de transparence demandées aux établissements bancaires. Dans une délibération en date du 26 septembre 2013, la collectivité a décidé de formuler des demandes d'information concernant les engagements de transparence à ses futurs contractants, dans le cadre des obligations définies par la Loi de Séparation et de Régulation des activités bancaires du 18 juillet 2013.

III. Retour sur la gestion de la dette du Grand Besançon

Conformément à la charte de bonne conduite évoquée ci-dessus, le Grand Besançon s'engage à développer la transparence des décisions concernant sa politique d'emprunts et de gestion de sa dette.

Au 31 décembre 2013, l'encours de dette du Grand Besançon s'élève au total à **138 404 934,87 €** amorti en 2013 selon un taux moyen de **2,583 %**. Il se répartit entre les différents budgets du Grand Besançon de la manière suivante :

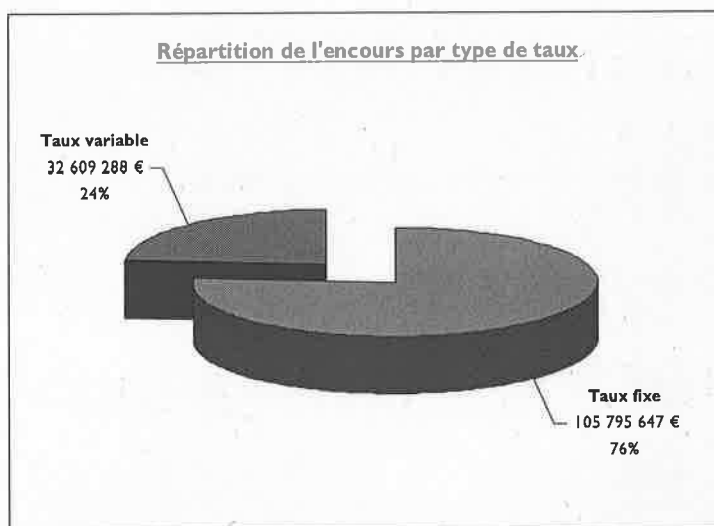


Pour mémoire, les principes guidant la stratégie d'emprunts et de gestion de la dette du Grand Besançon sont les suivants :

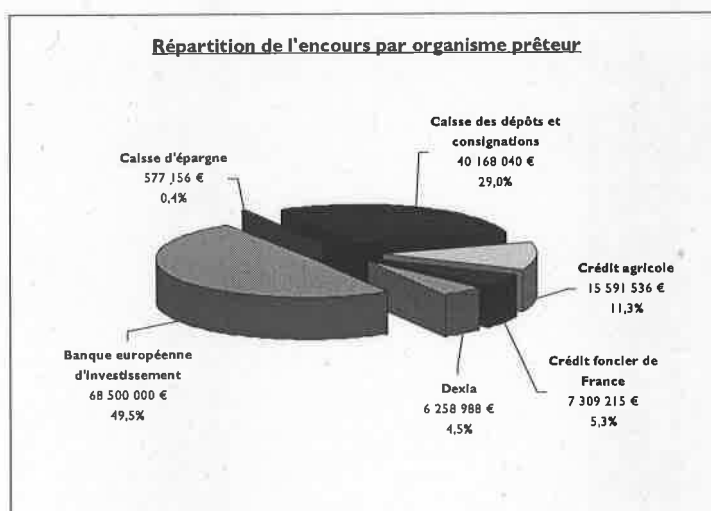
- saisir les opportunités offertes par les marchés financiers,
- veiller à une répartition équilibrée de l'encours de dette entre taux variable et taux fixe,
- mettre en concurrence systématique un nombre suffisant de partenaires bancaires,
- refuser toutes propositions bancaires trop complexes ou qui présentent un risque sur le long terme.

Ces orientations guident toutes les consultations menées par le Grand Besançon y compris la campagne d'emprunts relative au financement du projet de tramway. Les indicateurs développés ci-après permettent d'apprécier le respect de ces principes de bonne gestion.

L'encours de dette du Grand Besançon ne comporte aucun produit structuré. Tous ses emprunts sont adossés à un taux fixe ou variable simple selon la proportion suivante :



Le Grand Besançon s'efforce de diversifier ses sources d'emprunt afin d'assurer une saine émulation entre ses différents partenaires. Son encours se répartit de la façon suivante :



Selon la grille d'analyse prévue dans la charte de bonne conduite, l'intégralité de l'encours du Grand Besançon se situe dans la catégorie la plus sécurisée.

Indices sous-jacents		Classification des produits CAGB	Structures		Classification des produits CAGB
1	Indices zone euro	Tous les emprunts de la CAGB	A	Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Tous les emprunts de la CAGB
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices		B	Barrière simple. Pas d'effet de levier	
3	Ecart d'indices zone euro		C	Option d'échange (swaption)	
4	Indices hors zone euro. Ecart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro		D	Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	
5	Ecart d'indices hors zone euro		E	Multiplicateur jusqu'à 5	

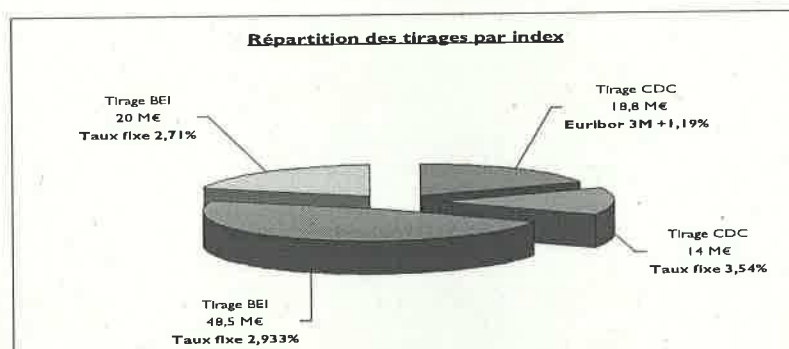
IV. Zoom sur les emprunts liés au TCSP

Au 31 décembre 2013, l'encours de dette lié au tramway s'élève à 101 310 000 € (sur une enveloppe totale de 163,7M€) et s'inscrit non seulement dans les principes de prudence énoncés ci-dessus mais également dans la prospective budgétaire du projet.

Il se décompose en 4 tirages :

- 2 tirages BEI pour un montant initial de 70 M€,
- 2 tirage CDC pour un montant initial de 33 M€.

Ci-dessous figure la répartition de ces tirages par type de taux en fonction du capital restant dû :



L'encours au 31 décembre 2013 pour le TCSP est adossé à 81 % sur des taux fixes et 19 % sur un taux variable. Si ce dernier est actuellement très bas (environ 1,41 % avec marge), des cotations sont régulièrement sollicitées auprès de la CDC en vue d'une éventuelle cristallisation, en fonction de l'évolution des conditions de marché. L'exposition au risque de l'encours TCSP est donc réduite substantiellement et durablement.

Le Conseil de Communauté prend connaissance du rapport sur la gestion de la dette du Grand Besançon.

Préfecture de la Région Franche Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité

Reçu le 18 FEV. 2014

Pour extrait conforme,

Pour le Président,
Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président